

Concevoir un projet en promotion de la santé : repères et méthodes

13 et 14 juin 2019 à Annecy

OBJECTIFS

A l'issue de cette formation, les participants seront en capacité de :

- Comprendre la place des représentations de la santé dans leur posture professionnelle.
- S'appropriier les concepts utilisés dans le champ de la promotion de la santé : valeurs, démarches...
- Définir et comprendre les déterminants de la santé, leurs interrelations et leurs impacts sur les inégalités sociales de santé.
- Connaître et s'appropriier les repères méthodologiques nécessaires à la conception d'un projet de promotion de la santé.

PUBLICS et PRÉREQUIS

Tous professionnels ou bénévoles associatifs susceptibles de mettre en place des projets de promotion de la santé.

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour accéder à cette formation.

MODALITÉS

Formation en présentiel de 2 jours (13 heures).
Groupe de 10 à 15 participants (il est conseillé de participer à deux personnes d'une même structure, si possible).
Démarche participative qui alterne des apports théoriques, des études de cas et des travaux de groupes.

FORMATRICES

Pascale KRZYWKOWSKI et Karine SAMSON,
formatrices en promotion de la santé à l'IREPS ARA.

LIEU ET HORAIRES

Maison des mutuelles et des associations, 4^e étage
3 avenue de la Plaine, 74000 ANNECY
Jeudi 13 et vendredi 14 juin 2019
de 9h à 12h30 et de 14h à 17h
(accueil café dès 8h45)

PROGRAMME

Jour 1

Les logiques d'intervention en promotion de la santé

- Les représentations et approches de la santé.
- Les liens de la promotion de la santé avec la prévention et l'éducation pour la santé.
- Les étapes d'un projet de promotion de la santé.
- Les déterminants de la santé.

Jour 2

La conception du projet, étape par étape

- Les inégalités sociales de santé.
- La méthodologie de projet en promotion de la santé : à chaque étape, exercices d'application basés sur les projets envisagés par les participants
- Les ressources disponibles pour un projet de promotion de la santé.

[Inscription en ligne](#)

avant le 3 mai 2019

Tarif : sans frais pédagogiques

Grâce au soutien financier de
l'Agence Régionale de Santé ARA

Les autres frais (déplacement, restauration, hébergement...) sont à la charge du participant ou de son employeur.

VALIDATION DE LA FORMATION

Emargement et suivi de présence par demi-journée.

Evaluation des acquis par questionnaire en fin de formation.